

Information de produit comme exigé dans les règlements UE n° 811/2013

Fiche de produit (selon règlement de l'UE n° 811/2013)

(a) Nom du fournisseur ou de la marque commerciale	Bulex	
(b) Référence du modèle donnée par le fournisseur	SRT 50/2	
(c) Classe de régulateur de température	V	
(d) Contribution du régulateur à l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	3,0	%